

*Direction du personnel
et des services*

Arrêté du 28 juin 1999 portant désignation du président du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat

NOR : *EQU9910136A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 fixant l'organisation de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 1991 relatif aux conseils de perfectionnement et d'enseignement de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, et notamment son article 1^{er} ;
Vu l'arrêté du 10 août 1992 portant désignation du président du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ;
Sur proposition du directeur du personnel et des services,
Arrête :

Article 1^{er}

M. Mercadal (Georges), ingénieur général des ponts et chaussées, président de la 3^e section (affaires scientifiques et techniques) au conseil général des ponts et chaussées, est nommé président du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat, en remplacement de M. Berthier (Jean).

Article 2

Le directeur du personnel et des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur du personnel
et des services,*
P. Chantereau